

Procédure de vote électronique CAPN filière bibliothèques Culture, Bulac, Finances, Justice, Défense,...

Avant le 29 novembre, authentifiez-vous et créez votre espace électeur

- 1. Authentification de votre mail professionnel sur GUILLEN**, le serveur dédié du ministère.
 - <https://www.guilen.phm.education.gouv.fr/guilen-web/>
 - « DEMANDER UN COMPTE ».
 - Indiquez votre email professionnel, votre NUMEN* et votre date de naissance.
 - **Notez l'identifiant et le mot de passe provisoires qui s'affichent.**
 - **Cliquez sur le lien de confirmation** reçu sur votre email professionnel.
 - **Entrez l'identifiant et le mot de passe provisoires.**
 - Changez votre mot de passe en saisissant votre identifiant, votre NUMEN et le nouveau mot de passe (8 à 14 caractères, chiffres et lettres).
 - **VOTRE EMAIL EST AUTHENTIFIÉ.**

Attendez 24h avant de passer à la création de votre espace électeur.

La synchronisation entre GUILLEN et le serveur élections 2018 du ministère n'est pas instantanée.
La mise à jour de la base des adresses authentifiées s'effectue en différé.

- 2. Création de votre espace électeur** sur le serveur élections 2018 du ministère.
 - <https://elections2018.education.gouv.fr/portail/identification.htm>
 - Entrez votre email authentifié.
 - **Cliquez sur le lien de confirmation** reçu sur votre email authentifié.
 - Créez **votre mot de passe électeur**. **VOTRE ESPACE ELECTEUR EST CRÉÉ.**
- 3. Récupération de votre identifiant de vote à partir de votre espace électeur.**
 - Cliquez sur « *Demander un nouvel identifiant électeur* ».
 - Indiquez votre n° de portable, votre NUMEN et votre date de naissance.
 - Vous recevrez votre identifiant par SMS et confirmation de l'envoi par mail.
- 4. Dans votre espace électeur, vous pourrez :**
 - consulter votre profil, la liste électorale, les professions de foi et les listes de candidats.
 - redemander un identifiant ou y recréer votre mot de passe en cas de perte (jusqu'à la clôture du vote).
 - voter à partir du 29 novembre jusqu'au 6 décembre et consulter les résultats à partir du 7 décembre, 12h.

Du 29 novembre, 10h, au 6 décembre, 17h, **VOTEZ SNASUB-FSU !**

- **Connectez-vous sur votre espace électeur.**
<https://elections2018.education.gouv.fr/portail/identification.htm>
- Saisissez **votre identifiant de vote** et **votre mot de passe électeur**.
- Le nom de **votre CAPN** s'affiche. Cliquez sur « **Participer** ».
- les noms et sigles des listes candidates s'affichent.
- **Pour voter, cliquez sur le bouton « liste choisie »** correspondant à votre choix.
- Confirmez sur l'écran suivant en cliquant sur « **Valider** ».
- **Votre vote sera définitif** et ne pourra plus être modifié.
- Vous pourrez **imprimer ou télécharger** une preuve de vote.

* Votre NUMEN figure dans le courrier d'information que vous avez reçu du ministère. En cas de problème, vous pouvez le redemander à votre service RH.